



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 4 Octobre 2021

Présents : Catherine ANDRIEUX, Jean-Luc ARNAUD, Sonie BERNARD, Magali BONIN, Emilie CANO, Yann CHAUVEL, Gwladys LOISEL, Nadine ROY, Eddie SAINT-MAURICE, Franck TOURNIER (arrivée en cours de séance), Geneviève TOURNIER, Dominique VEYRON.

Absents excusés : Alexandre MARTIN, Hervé CORNELOUP, Stéphane VEYRET,

DELIBERATIONS

FONDS DE CONCOURS CAPI

Dans le cadre de la révision du pacte financier et fiscal et suite à la réalisation d'un diagnostic financier, le conseil communautaire de la CAPI a acté un fonds de concours spécial destiné au financement du fonctionnement d'équipements des plus petites communes membres soit celle dont la population est inférieure à 1600 habitants.

Le fonds de concours attribué à Crachier pour l'année 2021 s'élève à 9 672€.

Les membres du conseil municipal autorisent Madame La Maire à signer la convention et à percevoir la somme indiquée.

Vote : 11 pour

TAXE D'AMENAGEMENT

La taxe d'aménagement s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme : construction, reconstruction et agrandissement de bâtiments, aménagement et installation de toute nature. Elle s'applique également aux changements de destination. Il existe 5 types de destinations : exploitation agricole et forestière, habitation, commerce et activités de service, équipements d'intérêt collectif et services publics, autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire. Il y a changement de destination lorsque l'on passe d'une catégorie à une autre. Elle est due par le bénéficiaire de l'autorisation de construire ou d'aménager ou par le responsable d'une construction illégale.

La taxe d'aménagement (TA) est une taxe unique composée de 2 parts.

- Une part communale ou intercommunale
- Une part départementale

Chaque part est instaurée par délibération de l'autorité locale : conseil municipal et conseil départemental.

Le taux de la part communale se situe entre 1 % et 5 %.

A Crachier, le taux de la part communale est de 3,5% depuis le 1^{er} Janvier 2016.

Les membres du conseil municipal doivent fixer avant le 1^{er} Novembre 21 le taux pour 2022. Après enquête, 4 communes très proches et rurales ont un taux de 5% et une un taux de 4%.

Après échange, le taux de la taxe d'aménagement pour la commune de Crachier est adopté à 4 % à partir du 1^{er} janvier 2022.

Vote : 6 pour, 4 abstentions et un contre

CREATION DE POSTE SUITE A PROMOTION INTERNE

La promotion interne permet d'accéder à des fonctions et à un emploi d'un niveau supérieur et à une échelle de rémunération plus élevée. Elle consiste dans le passage d'un corps ou d'un cadre au sein de la même fonction publique ou territoriale.

Pour prétendre à une promotion interne, le fonctionnaire doit remplir certaines conditions fixées par le statut particulier du corps ou cadre d'emplois d'accueil.

Ces conditions peuvent être notamment les suivantes :

- Conditions d'âge
- Et/ou conditions d'ancienneté : dans sa catégorie hiérarchique (A, B ou C) et/ou dans son corps ou cadre d'emplois et/ou dans son grade
- Et/ou conditions d'emploi (avoir occupé tel emploi pendant une période déterminée, un emploi de direction, par exemple)
- Et/ou conditions de formation (avoir accompli une durée minimale de formation professionnelle).

L'adjoint technique à mi-temps sur la commune de Crachier et mi-temps sur la commune de Chèzeneuve a sollicité son avancement, par le biais du Centre De Gestion 38, dans le corps des agents de maîtrise. Le comité technique a validé sa promotion. Les communes ont la liberté de créer un poste en cohérence avec le corps de l'agent ou pas. Dans la négative, l'agent peut solliciter un emploi dans une autre collectivité ou accepter de rester dans son ancien grade au sein de la même collectivité.

Les membres du conseil municipal choisissent de créer le poste d'agent de maîtrise afin de promouvoir l'agent.
Vote : 6 pour, 4 abstentions et un contre

URBANISME

D P	MARTIN	Alexandre	21 Montée du Bru 38300 CRACHIER	Seuil de portail	17/06/2021
D P	BIDAUD	Karine	595 Route de Bourgoin Jallieu 38300 CRACHIER	Réfection façade	12/06/2021
D P	MOUNIER	David	85 Rue de la tour 38300 CRACHIER	Appentis	20/07/2021
D P	CHAUVEL / FAR- GIER	Yann / Karine	90 B Chemin du Marinier	Abri de jardin et terrasse en bois	20/07/2021
C U	SERLIN	Patrice	110 Route des blés 38300 CRACHIER	Certificat d'urbanisme	Refusé
D P	CICERON	Romain	350 Route de Pian 38300 CRACHIER	Clôture muret 80 cm et barrières pvc gris	21/08/2021
D P	YILMAZ	Alain	515 Route de Pian 38300 CRACHIER	Changement menuiseries et ravalement de façade	27/08/2021
P C	JOUX	Arnaud	2 Montée du Bru - lot A 38300 CRACHIER	Construction maison individuelle	12/07/2021
P C	BONET / BER- NARD	Thomas / In- grid	10 Montée du Bru 38300 CRACHIER	Construction maison individuelle	12/07/2021 Vérifier
P C	ARMANET / GO- NIN	Romain / My- lène	Route des blés 38300 CRACHIER	Construction maison individuelle	24/08/2021
P C	AUGER / BESSON	Franck / Virgi- nie	Route des blés 38300 CRACHIER	Construction maison individuelle	13/08/2021
P C	CHAPIT	Damien	75 Route de pian 38300 CRACHIER	Rénovation maison individuelle	21/08/2021
P C	CUKROWSKI	Marine	195 E Chemin de Verchère 38300 CRA- CHIER	Construction pergola	31/08/2021
P C	LELONG	Frédéric	290 Rue de l'église 38300 CRACHIER	Construction maison individuelle	21/09/2021

QUESTIONS DIVERSES

Nouveaux représentants à la culture au sein de la CAPI : G.LOISEL Titulaire M.BONIN Suppléante

Nouveaux horaires d'accueil du public à la mairie : Mardi : 16h à 18h – Jeudi 16h30 à 18h30 et samedi 10h à 11h30. La mairie est joignable par téléphone tous les mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi matin et le mardi et jeudi après-midi.

Vote : 12 pour

Comptes rendus par les conseillers municipaux des commissions auxquelles ils ont assisté :

- Commission mobilité : Nadine ROY
- Commission eau et assainissement : Eddie SAINT-MAURICE, Nadine ROY, Magali BONIN, H. CORNELOUP
- Conférence TE38 : Magali BONIN
- Conférence Scott sur les trames verte et bleue : Sonie BERNARD, Geneviève TOURNIER, Nadine ROY

Les activités dans la salle des fêtes de Crachier ont repris :

- Dynamic gym : Mercredi soir
- Le V de Rideau : répétitions le jeudi soir et certains mardis soir
- Jeux pour tous : le 1^{er} mardi de chaque mois (Salle de réunion à gauche au fond de la cour de la mairie)
- Fête du miel et boudin du Comité des fêtes : 11 Novembre 2021

Prochain conseil municipal le lundi 15 Novembre 2021 à 19 heures

Le Maire,

N.ROY



Le Maire,
Nadine ROY

Site internet

Pensez à consulter le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.crachier.fr>